

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron) AMIOT (Cours les Barres), AUTIER (Apremont sur Allier), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) Arrivée 19h40, DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) arrivée 18h50, HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),

EXCUSES : MMES ET BEATRIX (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois),

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), SAUVAN D'ARAMON (le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois)

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE,

SECRETAIRE : M. LAURENT

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	27

Délibération n°1/2026

GENDARMERIE
Choix AMO Tranche 2

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5214-16 et L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique (CCP), notamment les dispositions relatives aux attributions du maître d'ouvrage et aux marchés publics ;

Vu l'intérêt communautaire défini par la Communauté de communes en matière de prévention de la délinquance;

Vu les échanges techniques intervenus avec la Gendarmerie nationale relatifs à un besoin d'implantation à Jouet-sur-l'Aubois ;

Vu le courrier du Ministère de l'Intérieur reçu en date du 29 septembre 2025 confirmant la validation du projet de nouvelle brigade fixe ;

Vu le courrier du Ministère de l'Intérieur reçu en date du 11 décembre 2025 confirmant la validation du projet de nouvelle brigade mobile ;

Vu la délibération 80/2025 approuvant le programme technique et financier de l'opération,

Vu la délibération 96/2025 portant l'attribution du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction de la Gendarmerie de Jouet sur l'Aubois à la SEM TERRITORIA,

Vu la délibération 97/2025 donnant autorisation au Président de lancer la consultation pour le recrutement d'un architecte,

Vu la proposition de M. Le Président de réaliser ce projet en deux tranches, il propose de recruter un assistant maîtrise d'ouvrage pour la deuxième tranche des travaux.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 018-200011781-20260310-12026-DE

SLOW

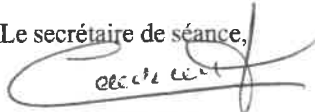
Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Autorise le Président à lancer la procédure de recrutement d'un AMO pour la deuxième tranche du projet
- à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de la procédure, et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 10 mars 2026.

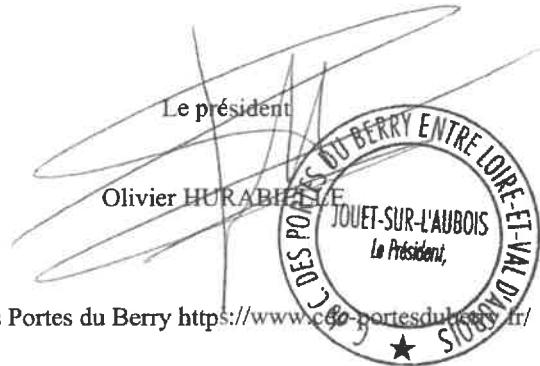
Le secrétaire de séance,



Serge LAURENT

Le président

Olivier HURABIEVE



Publié le sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <http://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron) AMIOT (Cours les Barres), AUTIER (Apremont sur Allier), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) Arrivée 19h40, DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) Arrivée 18h50, HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseille lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),

EXCUSES : MMES ET BEATRIX (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois),

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseille lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), SAUVAN D'ARAMON (le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois)

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE,

SECRETAIRE : M. LAURENT

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	27

Délibération n°2/2026

GENDARMERIE
Choix Architecte Tranche 2

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5214-16 et L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique (CCP), notamment les dispositions relatives aux attributions du maître d'ouvrage et aux marchés publics ;

Vu l'intérêt communautaire défini par la Communauté de communes en matière de prévention de la délinquance;

Vu les échanges techniques intervenus avec la Gendarmerie nationale relatifs à un besoin d'implantation à Jouet-sur-l'Aubois ;

Vu le courrier du Ministère de l'Intérieur reçu en date du 29 septembre 2025 confirmant la validation du projet de nouvelle brigade fixe ;

Vu le courrier du Ministère de l'Intérieur reçu en date du 11 décembre 2025 confirmant la validation du projet de nouvelle brigade mobile ;

Vu la délibération 80/2025 approuvant le programme technique et financier de l'opération,

Vu la délibération 96/2025 portant l'attribution du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction de la Gendarmerie de Jouet sur l'Aubois à la SEM TERRITORIA,

Vu la délibération 97/2025 donnant autorisation au Président de lancer la consultation pour le recrutement d'un architecte pour la Tranche 1,

Vu la délibération 1/2026 donnant autorisation au Président de lancer la consultation et de recruter un AMO pour la tranche 2,

Vu la proposition de M. Le Président de réaliser ce projet en deux tranches, il propose de recruter un architecte pour la deuxième tranche des travaux.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 018-200011781-20260310-22026-DE

S²LO

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Autorise le Président à lancer la procédure de recrutement d'un Architecte pour la deuxième tranche du projet.
- à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de la procédure, et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 10 mars 2026.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président,

Olivier HURTELLE



Publié le sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron) AMIOT (Cours les Barres), AUTIER (Apremont sur Allier), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) Arrivée 19h40, DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) arrivée 18h50, HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),

EXCUSES : MMES ET BEATRIX (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois),

Délibération n°3/2026

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), SAUVAN D'ARAMON (le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois)

GENDARMERIE
Plan de financement et
demandes de subventions

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE,

SECRETARE : M. LAURENT

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5214-16 et L.5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique (CCP), notamment les dispositions relatives aux attributions du maître d'ouvrage et aux marchés publics ;

Vu l'intérêt communautaire défini par la Communauté de communes en matière de prévention de la délinquance;

Vu les échanges techniques intervenus avec la Gendarmerie nationale relatifs à un besoin d'implantation à Jouet-sur-l'Aubois ;

Vu le courrier du Ministère de l'Intérieur reçu en date du 29 septembre 2025 confirmant la validation du projet de nouvelle brigade fixe ;

Vu le courrier du Ministère de l'Intérieur reçu en date du 11 décembre 2025 confirmant la validation du projet de nouvelle brigade mobile ;

Vu la délibération 80/2025 approuvant le programme technique et financier de l'opération,

Vu le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (HT)			Recettes			
	Tranche 1	Tranche 2		Tranche 1	Tranche 2	%
Frais préliminaires	17 000	-				
Travaux de raccordement	41 700	33 700	DETR	400 000	400 000	17.33%
Travaux de construction	2 322 697	1 277 033	FNADT	300 000	300 000	13%
Provisions aléas MOE	70 940	39 322	Ministère	298 268	163 971	10.01%
Provisions aléas MO	47 293	26 215				
Honoraires travaux	429 735	236 862	CDC via emprunt	1 979 061	775 691	59.66%
Assurances	38 015	21 057				
Frais annexes	9 679	5 321				
Total	2 977 329	1 639 510	Total	2 977 329	1 639 510	100%

Vu la délibération 96/2025 portant l'attribution du mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction de la Gendarmerie de Jouet sur l'Aubois à la SEM TERRITORIA,

Vu la délibération 97/2025 donnant autorisation au Président de lancer la consultation pour le recrutement d'un architecte,

Le Président propose de réaliser ce projet en deux tranches et de déposer les demandes de subventions.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Autorise le Président à déposer les demandes DETR et FNADT, ainsi que la subvention attribuée par le Ministère
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- Valide le plan de financement ci-dessus

Pour extrait conforme,

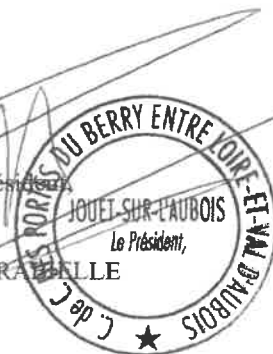
Fait à la CDC, le 10 mars 2026.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le Président,

Olivier HURABILLE



Publié le sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron) AMIOT (Cours les Barres), AUTIER (Apremont sur Allier), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) Arrivée 19h40, DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) arrivée 18h50, HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),

EXCUSES : MMES ET BEATRIX (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois),

Délibération n°4/2026

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois)

**BATIMENT D'INTERET
COMMUNAUTAIRE
ATTRIBUTION MARCHES
TRAVAUX**

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE,

SECRETAIRE : M. LAURENT

CONSIDERANT le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT la décision de la Communauté de Communes d'engager des travaux afin de créer une maison intercommunale des services ;

CONSIDERANT la consultation en procédure adaptée lancée le 04 novembre 2025, avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics.com » (annonce 1127839), et publication au BOAMP (annonce 25-122937), avec une date de limite de remise des offres fixée au 1^{er} décembre 2025, et pour laquelle 25 plis (représentant 29 offres) ont été reçus dans les délais ;

CONSIDERANT l'ouverture des plis en date du 1^{er} décembre 2025 ;

CONSIDERANT la phase de demandes de précisions et de négociation engagée avec les entreprises conformément au règlement de la consultation ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre au regard des critères énoncés dans le règlement de la consultation, et le classement des entreprises proposé ;

Monsieur le Président propose d'attribuer les marchés de travaux comme suit :

- Le lot n°01 – Fondations / Gros Œuvre / Réseaux / Aménagements Extérieurs
 - Est attribué à la société TPB DU CENTRE
 - Sise à Saint Doulchard (18230)
 - Pour un montant de 120 000,00 € HT, soit 144 000,00 € TTC ;

- Le lot n°02 – Charpente Métallique
 - Est attribué à la société GUILLAUMIN
 - Sise à Saint Doulchard (18230)

S'LO

- Pour un montant de 27 000,00 € HT, soit 32 400,00 € TTC ;

- Le lot n°03 – Revêtement Extérieur / Couverture
 - Est attribué à la société BCB
 - Sise à Charost (18290)
 - Pour un montant de 33 000,00 € HT, soit 39 600,00 € TTC ;

- Le lot n°04 – Menuiseries Extérieures
 - Est attribué à la société JOUANNIN
 - Sise à Le Subdray (18570)
 - Pour un montant de 10 609,00 € HT, soit 12 730,80 € TTC ;

- Le lot n°05 – Electricité
 - Est attribué à la société TECHNIC ELEC 58
 - Sise à Nevers (58000)
 - Pour un montant de 7 500,00 € HT, soit 9 000,00 € TTC ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2123-1 ;

VU le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE** :

- D'ATTRIBUER les marchés de travaux relatifs à la création d'une maison intercommunale des services, conformément à la proposition ci-dessus, pour un montant total de 198 109,00 € HT, soit 237 730,80 € TTC ;

- D'AUTORISER monsieur le président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des présents marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels ;

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 10 mars 2026.

Le secrétaire de séance,


Serge LAURENT

Le président


Olivier HURABIEL



Publié le sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron) AMIOT (Cours les Barres), AUTIER (Apremont sur Allier), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) Arrivée 19h40, DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) arrivée 18h50, HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),

EXCUSES : MMES ET BEATRIX (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois),

Délibération n°5/2026

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois)

**BARIMENT D'INTERET
COMMUNAUTAIRE
Subvention**

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE,

SECRETAIRE : M. LAURENT

Vu la délibération 92/2025 validant le plan de financement initial,

Vu la délibération 4/2026 portant attribution des marchés travaux,

Vu le contrat de territoire 2022-2028,

M. Le Président demande autorisation de déposer la demande de subvention au Département, dans le cadre du Contrat de territoire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser le président à déposer les demandes de subventions, et à signer tous les documents nécessaires à cette demande.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 10 MARS 2026.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président.

Olivier HURABIELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron) AMIOT (Cours les Barres), AUTIER (Apremont sur Allier), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) Arrivée 19h40, DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) arrivée 18h50, HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),

EXCUSES : MMES ET BEATRIX (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois),

Délibération n°6/2026

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), SAUVAN D'ARAMON (le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois)

Approbation des CFU 2025

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE,

SECRETAIRE : M. LAURENT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la CDC des Portes du Berry a choisi de produire un compte financier unique (CFU) pour 2025 pour l'ensemble des budgets.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Monsieur le Président précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.

→ Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,

→ Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

→ Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

→ La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote des CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes conformément à l'article L. 212114 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur GIOT en sa qualité de vice-président délégué aux finances. Monsieur GIOT, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, les CFU 2025 du budget principal et des budgets annexes

BUDGET	Résultat de L'exercice 2025	Résultat de L'exercice 2024
SPANC		
Section de fonctionnement	-6 034.96€	+ 1 762.46€
Section d'investissement	+ 70.40 €	+ 281.60 €
Enfance/Jeunesse/ Famille		
Section de fonctionnement	+ 17 602.28€	+ 102 691.50€
Section d'investissement	- 4924.99€	+ 24 014.91€
GEMAPI		
Section de fonctionnement	+ 27 567.19€	+ 116 325.78 €
Section d'investissement	+ 0€	+ 18.50 €
PRINCIPAL		
Section de fonctionnement	+ 425 920.34€	+ 1 154 916. 70€
Section d'investissement	- 52 995.52 €	- 151 614.68 €

M. HURABIELLE étant sorti au moment du vote, le conseil communautaire délibère sur le compte financier unique des budgets de la CDC des Portes du Berry de l'exercice 2025 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique pour chaque budget lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

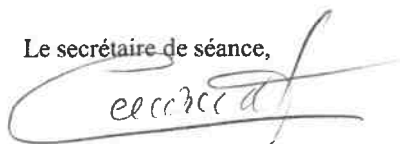
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil communautaire, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- APPROUVE le CFU du budget Principal, du budget Enfance/ Jeunesse/Famille, du budget SPANC, du budget GEMAPI, pour l'année 2025.

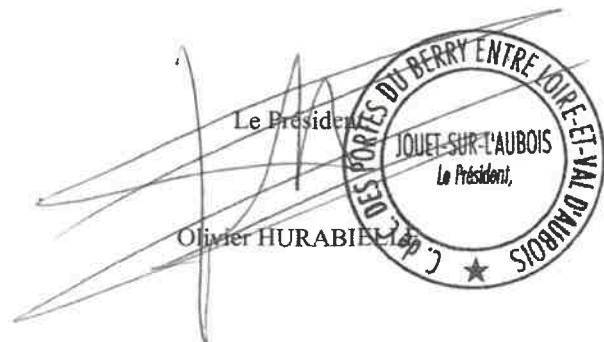
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 10 mars 2026.

Le secrétaire de séance,



Serge Laurent

Le Président



Olivier HURABIELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron) AMIOT (Cours les Barres), AUTIER (Apremont sur Allier), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) Arrivée 19h40, DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) arrivée 18h50, HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseille lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),

EXCUSES : MMES ET BEATRIX (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois),

Délibération n°7/2026

FINANCES
Affectation du résultat

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseille lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois)

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE,

SECRETAIRE : M. LAURENT

VU l'article 12311-5 du CGCT,

Vu les restes à réaliser 2025,

VU les résultats apparaissant au compte financier unique 2025 du budget principal soit :

Section de fonctionnement : excédent cumulé de 1 214 416.40€

Section d'investissement : déficit cumulé de 151 614.68€

Considérant les restes à réaliser en dépense d'investissement pour un montant de 462 049,01€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents

- AFFECTE l'excédent de fonctionnement de 1 214 416.40€ de la façon suivante :

613 663.69 € en recettes d'investissement - compte 1068

600 752.71 € en recettes de fonctionnement - compte 002

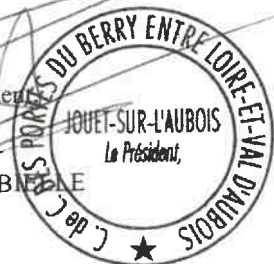
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 10 MARS 2026.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président

Olivier HURABIELLE



Publié le

2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron) AMIOT (Cours les Barres), AUTIER (Aprémont sur Allier), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Aprémont sur Allier) Arrivée 19h40, DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) arrivée 18h50, HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),

EXCUSES : MMES ET BEATRIX (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois),

Délibération n°8/2026

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois)

**LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
BULLE JEUNESSE
Demande de subvention**

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE,

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. Le Président informe d'un partenariat avec La Ligue de l'Enseignement dans le cadre du dispositif Bulle Jeunesse, dispositif d'innovation publique en faveur de la jeunesse. L'objectif de ce dispositif est de mener à bien des projets en faveur des jeunes du territoire, pour favoriser l'accès à la culture, et aux sports. La convention doit être renouvelée pour l'année 2026 etsignée, incluant une subvention d'un montant de 1000 euros de la CDC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Autorise le Président à signer la convention Bulle jeunesse, ainsi que les documents afférents à cette convention.
- Autorise le versement de la subvention d'un montant de 1000 euros.

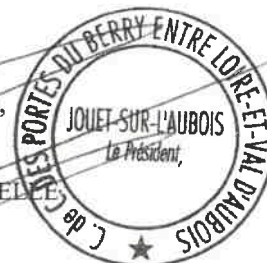
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 10 mars 2026.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président,

Olivier HURABIELLE



Publié le

2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron) AMIOT (Cours les Barres), AUTIER (Apremont sur Allier), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) Arrivée 19h40, DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) arrivée 18h50, HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),

EXCUSES : MMES ET BEATRIX (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois),

Délibération n°9/2026

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Adhésion DEV'up 2026

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE,

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. le Président propose le renouvellement de l'adhésion de la CDC à Dev'up pour un coût de 500€ annuel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil communautaire décide :

- d'adhérer à Dev'up et précise que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 10 mars 2026.

Le secrétaire de séance


Serge LAURENT

Le président


Olivier HURABIELLE



Publié le

2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron) AMIOT (Cours les Barres), AUTIER (Apremont sur Allier), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) Arrivée 19h40, DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) arrivée 18h50, HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),

EXCUSES : MMES ET BEATRIX (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois),

Délibération n°10/2026

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois)

**PERSONNEL
RIFSEEP**

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE,

SECRETAIRE : M. LAURENT

Monsieur le Président informe le conseil qu'il convient d'ajouter la catégorie « longue maladie » dans les cas d'absence, et de modifier le sort du CIA en cas de maladie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaires dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 27 Novembre 2017 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions, des montants plafonds et des conditions d'attributions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la CDC des PORTES DU BERRY

VU l'avis du Comité Technique en date du 30/10/2020, mise à jour des catégorie de personnel,

Vu la jurisprudence de la CAA de VERSAILLES, 2ème chambre, 31/08/2020, 18VE04033,

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Le principe : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

Bénéficiaires :

Stagiaires: oui non

Titulaires oui non

Contractuels de droit public oui non (le cas échéant Comptant mois d'ancienneté)

Périodicité de versement :

Mensuel oui non

Semestriel oui non

Annuel oui non

Liste des critères retenus :

Fonctions, encadrement, pilotage :

- Responsabilité de coordination
- Ampleur du champ d'action
- Nombre de collaborateurs encadrés
- Niveau de responsabilité

Technicité, expertise, expérience :

- complexité, technicité
- spécialisation
- autonomie
- initiative
- simultanéité des tâches

Sujétions particulières :

Catégorie A	Catégorie C
Conditions de travail	Expositions aux risques
Variabilité des horaires	Disponibilité (horaires, congés...)
Responsabilité financières	Responsabilité financière (dont régies)

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle. Cette expérience peut-être assimilée à la connaissance acquise par la pratique mais aussi en fonction des diplômes de l'agent et de son ancienneté.
Sort de l'IFSE en cas d'absence pour maladie :

	Maladie ordinaire	Accident de service/accident du travail	Longue maladie
N'est pas maintenu			
Suit le sort du traitement	X	X	X
Autre solution à préciser (ex : prime supprimée à compter du 4 ^{ème} CMO dans l'année civile)			

La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima :

Chaque part de l'IFSE correspond à un montant fixé dans la limite des plafonds déterminés ci-dessous. Chaque cadre d'emplois repris ci-après est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants.

Catégorie Statutaire	Cadre d'emplois/groupe	Emplois fonctions	Montant annuel de base par groupe et par emploi		
			IIFSE MINI	IFSE MAXI	Plafonds indicatifs réglementaires
A	Educateur jeunes enfants Groupe 1	Animatrice RPE	0€	14 000€	14 000€
	Groupe 2	-	0€	13 500€	13 500€
C	Adjoint administratif Groupe 1	Responsables des affaires générales	0€	11 340€	11 340€
	Groupe 2	Accueil, agent polyvalent	0€	10 800€	10 800€
C	Adjoint technique Groupe 1	-	0€	11 340€	11 340€
	Groupe 2	Agent polyvalent technique	0€	10 800€	10 800€
C	Adjoint d'animation Groupe 1	Directrice ALSH Coordinatrice	0€	11 340€	11 340€
	Groupe 2	-	0€	10 800€	10 800€

Mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)

Le principe : le complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Bénéficiaires :

Stagiaires: oui non

Titulaires oui non

Contractuels de droit public oui non (le cas échéant Comptant mois d'ancienneté)

Périodicité de versement :

Mensuel oui non

Semestriel oui non

Annuel oui non

Le CIA est lié à l'engagement professionnel et la manière de servir des agents ; ces critères sont appréciés au regard du résultat de l'entretien professionnel. Le CIA ne doit pas représenter une part disproportionnée dans le régime indemnitaire total. Sa part maximale est fixée à 49% du régime indemnitaire total : IFSE minimum 51% et CIA maximum 49%.

Sort du CIA en cas d'absence pour maladie :

	Maladie ordinaire	Accident de service/accident du travail	Longue maladie
N'est pas maintenu			
Suit le sort du traitement	X	X	X
Autre solution à préciser)			

Catégorie Statutaire	Cadre d'emplois/groupe	Emplois fonctions	Montant annuel de base par groupe et par emploi		
			CIA MINI	CIA MAXI	Plafonds indicatifs réglementaires
A	Educateur jeunes enfants Groupe 1	Animatrice RPE	0€	1680€	1680€
	Groupe 2	-	0€	1620€	1620€
C	Adjoint administratif Groupe 1	Responsables des affaires générales	0€	1 260€	1 260€
	Groupe 2	Accueil, agent polyvalent	0€	1 200€	1 200€
C	Adjoint technique Groupe 1	-	0€	1 260€	1 260€
	Groupe 2	Agent polyvalent technique	0€	1 200€	1 200€
C	Adjoint d'animation Groupe 1	Directrice ALSH	0€	1 260€	1 260€
	Groupe 2	Coordinatrice	0€	1 200€	1 200€

Date d'effet :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/02/2018 (au plus tôt à la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité au regard du principe de non rétroactivité d'un acte réglementaire et de son caractère exécutoire dès lors qu'il a été procédé à la transmission de cet acte au représentant de l'Etat dans le département).

Les règles de cumul du RIFSEEP :

L'IFSE et le CIA sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature :

Le RIFSEEP ne peut pas se cumuler avec (liste non exhaustive) :

- L'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)
- L'indemnité d'administration et de technicité (IAT)
- L'indemnité d'exercice de missions des préfectures (IEMP)
- La prime de service et de rendement (PSR)
- L'indemnité spécifique de service (ISS)
- L'indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants

- L'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes,
- L'indemnité allouée aux régisseurs d'avance et de recettes

Le RIFSEEP est en revanche cumulable avec :

- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement)
- les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (exemples : indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA...)
- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes...)
- La prime de responsabilité versée au DGS
- La rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement (jury de concours)
- Les dispositifs d'intéressement collectif (prime d'intéressement à la performance collective)
- La prime spéciale d'installation
- L'indemnité de changement de résidence
- L'indemnité de départ volontaire

De plus, l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, précise que le RIFSEEP est cumulable avec les indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret n°2000-815 du 25/08/2000.

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel pour chaque agent.

M. Le Président informe de la nécessité de modifier la délibération et d'ajouter la catégorie « longue maladie, ainsi que de modifier la catégorie CIA, puisque les taux de présence ne doivent plus apparaître, le CIA suivra le sort du traitement. La délibération initiale reste inchangée sauf pour ces deux points.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** d'instaurer le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis ci-dessus
- **DECIDE** de prévoir et d'inscrire les crédits nécessaires au budget
- **DECIDE** d'ajouter le cas de la longue maladie dans les situations d'absence pour maladie
- **MODIFIE** la catégorie maladie ordinaire pour le CIA

Pour extrait conforme,

Fait à la CDC, le 10 mars 2026.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président

Olivier HURABET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron) AMIOT (Cours les Barres), AUTIER (Apremont sur Allier), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) Arrivée 19h40, DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) arrivée 18h50, HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),

EXCUSES : MMES ET BEATRIX (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois),

Délibération n°11/2026

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), SAUVAN D'ARAMON (le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois)

PAPI
Augmentation de la participation

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE,

SECRETARE : M. LAURENT

Vu la délibération 6/2023 portant engagement de la CDC pour la réalisation du PAPI 2023-2029,

Vu la demande en date du 16 décembre 2025 de l'Etablissement Public Loire exposant la nécessité d'augmenter le nombre de diagnostics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil communautaire décide :

- d'accepter l'augmentation de la participation
- Autorise M. Le Président à signer l'avenant

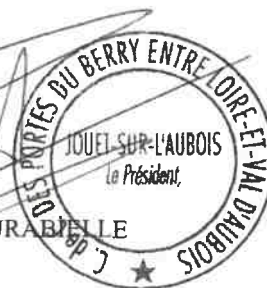
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 10 MARS 2026.

Le secrétaire de séance,


Serge LAURENT

Le président,


Olivier HURABIELLE



Publié le

2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron) AMIOT (Cours les Barres), AUTIER (Apremont sur Allier), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) Arrivée 19h40, DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) arrivée 18h50, HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),

EXCUSES : MMES ET BEATRIX (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois),

Délibération n°12/2026

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois)

GEMAPI
Convention travaux d'urgence

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE,

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. le Président rappelle la signature de la convention de délégation de gestion des digues de protection contre les inondations de la plateforme de Nevers.

Vu la délibération 60/2023 portant adhésion de la Communauté de Communes à la plateforme de Nevers,

Vu la délibération 37/2025 autorisant le Président à signer la convention,

Vu la délibération 101/2025 autorisant la signature de l'avenant N°1 de la convention,

M. le Président rappelle la nécessité d'autoriser l'Etablissement Public Loire à engager des travaux d'urgence jusqu'à un montant maximum de 40 000 euros remboursables par l'EPCI. Il propose de signer la convention entre l'Etablissement Public Loire et la CDC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil communautaire décide :

- D'autoriser M. le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents en lien avec cette convention

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 10 MARS 2026.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Publié le
portesduberry.fr/

2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc>

Le président,
Olivier HURABIELLE
Le Président,
C. de PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS
JOUET SUR L'AUBOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron) AMIOT (Cours les Barres), AUTIER (Apremont sur Allier), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) Arrivée 19h40, DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) arrivée 18h50, HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),

EXCUSES : MMES ET BEATRIX (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois),

Délibération n°13/2026

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), SAUVAN D'ARAMON (le Chautay), THIBAUT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois)

EPFLI
Avis adhésion de la communauté
de communes du Bonnevalais et
Chabry-Pays de Bazelle

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE,

SECRETAIRE : M. LAURENT

M. Le Président informe que la communauté de communes du Bonnevalais et Chabry-Pays de Bazelle souhaite adhérer à l'EPFLI. En tant que membre de l'EPFLI, la CDC des Portes du Berry doit émettre un avis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

· Emet un avis favorable à cette demande.

Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 10 mars 2026.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président,

Olivier HURABIELLE



Publié le

2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le dix mars deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice	31
Présents	26
Votants	27

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MM ALBERT (Torteron) AMIOT (Cours les Barres), AUTIER (Apremont sur Allier), BERNARD (Le Chautay), BEZE (La Guerche sur l'Aubois), BONDOUX (Cours les Barres), BUISSON (Germigny l'Exempt), BOUQUELY (Jouet sur l'Aubois) COMBEMOREL (La Guerche sur l'Aubois), COURZADET (La Chapelle Hugon), DE BARTILLAT (Apremont sur Allier) Arrivée 19h40, DUCASTEL (La Guerche sur l'Aubois), DUCROT (Cuffy), GIOT (La Chapelle Hugon), HANQUIEZ-PAUTRAT (Saint-Hilaire de Gondilly) arrivée 18h50, HURABIELLE (Cuffy), LAURENT (Jouet sur l'Aubois), LIANO (Menetou-Couture), LORRE (Cuffy), MANCION (Cours les Barres), MOREAU (La Guerche sur l'Aubois), MOUTON (Marseilles lès Aubigny), PAQUET (La Guerche sur l'Aubois), RATILLON (Menetou-Couture), RODRIGUES (Torteron), SAUVAGNAT (Torteron),

EXCUSES : MMES ET BEATRIX (Germigny l'Exempt), CADIOT (Jouet sur l'Aubois),

Délibération n°14/2026

ABSENTS: MMES ET MM GAUDRY (Marseilles Lès Aubigny), MAUPASTE (LA GUERCHE SUR L'AUBOIS), SAUVAN D'ARAMON (Le Chautay), THIBAULT (SAINT-HILAIRE DE GONDILLY), BOISSIER (La Guerche sur l'Aubois)

**TOUR DU CHER A VELO
ASSOCIATION 4S SAINT SATUR
Participation financière**

EXCUSES AVEC POUVOIR : MMES ET MM CHASSIN (Jouet sur l'Aubois) à M. BOUQUELY, FONTAINE (La Guerche sur l'Aubois) à Mme BEZE,

SECRETAIRE : M. LAURENT

Monsieur le président informe de la réception d'une demande participation financière de l'association 4S SAINT SATUR dans le cadre de l'organisation du Tour du Cher à vélo.

Pour mémoire, par principe, la communauté de communes n'accorde aucune subvention aux associations sauf pour les événements ayant un rayonnement départemental, régional ou national.

Il propose d'accorder une subvention d'un montant de 500€, après signature du contrat d'engagement républicain obligatoire depuis le 03 janvier 2022 pour toutes associations souhaitant bénéficier de subventions publiques.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,
- Décide d'accorder une subvention de 500 € pour l'organisation de cet événement.
- Autorise M. le Président à signer tous les documents référents à cette décision

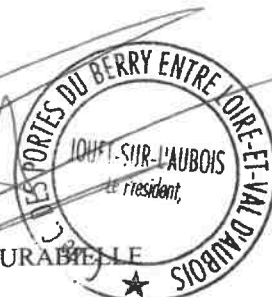
Pour extrait conforme,
Fait à la CDC, le 10 mars 2026.

Le secrétaire de séance,

Serge LAURENT

Le président,

Olivier HURABIELLE



Publié le

2026 sur le site internet de la CDC des Portes du Berry <https://www.cdc-portesduberry.fr/>

